



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2024 – 10H MOLINES EN QUEYRAS

Présents : ALLAIX Romain, ARMANET Carole, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, FOUQUE Christian, GARCIN Michel, GARCIN Valérie.

Absents : BONNIN Gilbert (pouvoir à CHALLOT Serge), GICQUEL Mathieu, HOUSSET Raphaël, ROUX Delphine.

Secrétaire de séance : FOUQUE Christian.

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 7 novembre 2024.

Madame le Maire propose d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal de la séance du 7 novembre 2024.

Vote : Pour à l'unanimité

2/ Autorisation au Maire à signer les contrats de fourniture d'électricité avec Ener'Guil.

Madame le Maire procède à la présentation des contrats de fourniture d'électricité avec Ener'Guil. Les contrats concernent le bâtiment de la Mairie, le garage communal, la bibliothèque, la salle polyvalente, l'école, ainsi que la station de pompage de Fontgillarde. Le prix unitaire du KWh incluant les taxes et les contributions (hors TURPE : Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Electricité) est de **0,2139 € TTC** (hors TURPE) à la date de conclusion du contrat.

Vote : Pour à l'unanimité

3/ Renouvellement de la convention titres restaurants.

Le Centre de gestion des Hautes-Alpes a lancé une procédure de marché public concernant l'obtention de titres restaurants pour le bénéfice des collectivités et établissements publics du département ayant donné mandat. De tels contrats ont pour objectif d'améliorer les conditions de vie des agents et de leur famille. La Commune a souhaité donner mandat au CDG 05 pour se joindre à la procédure de passation du contrat titres restaurants et ainsi bénéficier de la mutualisation des coûts. A l'issue de cette dernière, l'offre présentée par Edenred a été retenue. Il est proposé dès lors, de délibérer afin d'acter l'adhésion de la Commune au contrat cadre et de définir les modalités de ce dernier.

Vote : Pour à l'unanimité

4/ Partenariat et soutien expédition d'alpinisme au Pakistan.

Madame le Maire indique que la commune a été sollicitée par Victor GARCIN (originaire de Molines en Queyras), pour la mise en place d'un partenariat et d'un soutien financier dans le cadre de son expédition prévue au Pakistan (ascension du Gasherbrum II) prévue en juin 2025. L'objectif est de gravir ce 13^{ème} plus haut sommet de la planète culminant à 8035 mètres (à la frontière entre la Chine et le Pakistan). L'expédition se fera du côté du Pakistan. Il s'agit d'aller au sommet sans oxygène supplémentaire à la journée depuis le camp de base et tenter de réaliser un nouveau temps de référence. Le coût total de l'expédition est estimé à 12 000 €.

Madame le Maire propose d'attribuer une subvention de 1 200 € à Victor GARCIN pour le soutenir dans son nouveau projet.

De son côté, Victor GARCIN s'engage à communiquer sur ses partenaires et à venir présenter son ascension dans la commune.

Vote : Pour à l'unanimité

5/ Subvention complémentaire Association de la Fruitière de Pierre Grosse.

Madame le Maire indique que depuis peu la commune est propriétaire du bâtiment de la Fruitière de Pierre Grosse. En tant que propriétaire, la commune doit donc s'acquitter des impôts afférents au bâtiment.

En 2024, l'Association de la Fruitière de Pierre Grosse a réglé par prélèvement automatique la taxe foncière du bâtiment d'un montant de 226 €.

Madame le Maire rappelle qu'une subvention de fonctionnement de 500 € a été octroyée à l'association en 2024, elle propose ainsi de verser une subvention complémentaire à l'association en remboursement de la taxe foncière.

Madame le Maire propose l'attribution d'une subvention complémentaire à l'association de la fruitière de Pierre Grosse d'un montant de 226 €.

Vote : Pour à l'unanimité

6/ Demande de subvention au Département des Hautes-Alpes.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il convient de solliciter une subvention auprès du Département, dans le but d'effectuer l'achat d'un véhicule 4*4 pour le service technique en remplacement du véhicule actuel vieillissant (âgé de 17 ans), qui devient trop coûteux pour la commune en termes d'entretien.

Le devis correspondant est de 33 219, 17 € HT. Le financement pourrait être assuré par le département des Hautes Alpes à hauteur de 70 % soit 23 253, 42 € Le reste étant pris en charge par la commune en auto financement.

Vote : Pour à l'unanimité

Questions diverses :

Fruitière de Molines :

Les habitants qui s'occupent du bâtiment actuellement souhaitent que la commune récupère la gestion de ce bien. Un conseil juridique va être demandé en ce qui concerne la procédure à suivre (questionnement quant à la propriété du bâtiment et aux locataires).

PADD (Projet d'aménagement et de développement durable) :

Une réunion de travail aura lieu le mardi 3 décembre 2024 à 9h.

Réunion publique du 26 décembre 2024 à Saint Véran :

Compte rendu de Carole Armanet

Exonération de taxe pour les locations meublées :

L'impact sur les recettes communales est à l'étude.

Commission assainissement (communauté de communes) :

Dans le cadre de la réforme des agences de l'eau, à compter du 1^{er} janvier 2025, une nouvelle redevance va être mise en place. Lors de la dernière commission, une augmentation des tarifs à hauteur de 7,5 % a été proposée ; dans la commission OM du même jour une augmentation de 20 euros a été proposée pour les ordures ménagères.

Fin de la séance à 11h.

La parole est donnée à Luc Herry et Marie Paule Bourgarel membres de Ener'Guil :

La commune de Molines est la première à participer à l'autoconsommation collective, l'avantage est que l'énergie produite localement est consommée localement. Le secrétariat de la mairie est remercié pour son aide efficace.

Le Maire
GARCIN Valérie



Le secrétaire
FOUQUE Christian


Christian FOUQUE